

CNPPM



CONFÉDÉRATION NATIONALE
DE LA PLAISANCE
ET DE LA PÊCHE EN **MER**



LA PÊCHE SPORTIVE ET RÉCRÉATIVE EST EN GRAND DANGER.

Suite aux orientations retenues lors du Grenelle de l'Environnement où différents chantiers opérationnels ont été lancés depuis décembre dernier au nombre desquels figure un Comité appelé COMOPS.

Celui-ci est spécialement dédié à la « gestion intégrée mer-littoral » piloté par Jérôme BIGNON député de la Somme et Président de la Commission Permanente du Conseil National du Littoral.

Ce COMOPS s'intéresse, entre autre chose à la pêche sportive et récréative avec pour but de mettre en place une réglementation encadrant cette activité.

Il faut observer qu'aucune Fédération ou Association représentatives des pêcheurs sportifs et récréatifs ne sont conviées aux débats, par contre les pêcheurs professionnels y sont.

Pour le moment, les discussions porteraient principalement sur trois axes :

Mise en place d'un permis mer

Instauration de période de fermeture

Etablissement d'un PMA (Prélèvement Maximum Autorisé)

Des discussions se déroulent également concernant la pêche à pied qui fera elle aussi l'objet d'une réglementation.

Jean KIFFER et Louis MORVAN co-présidents de la CNPPM ont été amenés à préciser leurs points de vues au cours d'une réunion qui s'est tenue Mardi 19 Février dernier, dans les locaux du CSNP à savoir et en préalable à toute mise en place de textes législatifs :

Toute décision concernant les pêcheurs sportifs et récréatifs devra aussi s'appliquer aux pêcheurs professionnels

La CNPPM :

Est d'accord sur le repos biologique qu'elle demande déjà depuis plusieurs années.

S'oppose à la mise en place d'un permis de pêche mer et à l'établissement d'un PMA.

Demande :

Une intensification des contrôles pour lutter contre le braconnage.

Que la liste des tailles minimales de prise des poissons, actuellement au point mort à la DPMA, soit réactualisée au plus vite.

Jean KIFFER

Louis MORVAN

CNPPM



CONFÉDÉRATION NATIONALE
DE LA PLAISANCE
ET DE LA PÊCHE EN MER

CONFÉDÉRATION **N**ATIONALE
DE LA **P**LAISANCE ET DE LA **P**ÊCHE EN **M**ER

Paris le 28 Février 2008

Monsieur Jean-Louis BORLOO
Ministre de l'écologie, du développement et
de l'aménagement durables
20 Avenue de Ségur
75302 PARIS

Monsieur le Ministre,

Nous avons pris connaissance de la création d'un Comité Opérationnel Spécialisé, sous le pilotage du Député Monsieur Jérôme BIGNON, à l'issue du Grenelle de l'environnement. Deux sous-groupes ont été formés, l'un traitant de l'environnement et l'autre de la pêche en mer.

La pêche sportive et récréative réunie au sein de la Confédération Nationale de la Plaisance et de la Pêche en Mer (CNPPM), n'est pas représentée dans le sous-groupe pêche ce qui est totalement incompréhensible dans la mesure où nous pouvons apporter nos connaissances et propositions sur les différents sujets se rapportant à l'activité de pêche en mer en complément de celles des pêcheurs professionnels.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération notre souhait de participation et vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre plus haute considération.

Louis MORVAN
Co-président de la CNPPM

Jean KIFFER
Co-président de la CNPPM

Siège social : Résidence Alliance - Centre Jorlis - 64600 ANGLET - Tél. 05 59 31 00 73 - Fax 05 59 63 67 26

Association loi 1901 constituée entre : Fédération Française des Pêcheurs en Mer (FFPM) - Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FNPPSF)

Déclarée à la Sous-préfecture de Bayonne - Récépissé 0641012610